



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA LOMAGNE

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 15 FEVRIER 2022

Etaient présents :

Patrice SUAREZ, Sébastien BIASOLO, Jean Jacques SANGALLI, Sébastien LANNES, , Odile BORDES, Guillaume POLO, Elodie GIORDANO, Alain MAGNAUT, Philippe STARCK, Geneviève ROYER, Véronique DE STEFANI, Sabah MERZAK, Brigitte LAURENTIE-ROUX, Sandrine DESCAMPS CORAS, Florence CHEBASSIER, Pétra FLORZY, Karine JACKSON, Pierre PELLEFIGUE, Danièle GUILBERT, David COLLEONI, Serge PIVETTA, Philippe BATTISTON, Francis BARELLA, Valérie TORRES, Philippe BLANCQUART, Yannick DELEMASURE, Michel L'HER, Roland MARAGNON, Eric LABORDE, Christian MANABERA, Jean-Charles GUIRAUT, Pierre SCUDELLARO, Cornelis MIJNSBERGEN, René CARPENTIER, Jean-Yves DELACOSTE, Corinne QUEVILLY, Didier WIERRE, Dominique GONELLA, Max ROUMAT, Jessica DARROUX, Nicole ARDOIN, Jean-Claude MARTINELLI, Alexandre LEROY BACHELIER, Romuald PORCHERON, Antoine COURNOT, Nadine LABORIE, Alain FREZOULS, Maryline FLOURY FAUCON, Benjamin VERGNES, Maryse COURGUES, Karine MONGE, Carole BELLIER, Lionel POUTEAU, Murielle FAURE, Marie-Laure PEYRABELLE, Thierry BROQUA.

Etaient absents ou excusés : Vincent ZAMBONINI, Michèle CASTELL-LLEVOT, Serge BONNET, Christophe TERNIER ;

Etaient invités : Laure PRETE et Valentin FURHMANN (bureau d'Etudes INDIGGO)

Ont donné procuration :

- Vincent ZAMBONINI à Patrice SUAREZ
- Serge BONNET à Florence CHEBASSIER
- Michèle CASTELL-LLEVOT à Sébastien LANNES
- Christophe TERNIER à Alain FREZOULS

Sébastien LANNES est désigné Secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Patrice SUAREZ ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour.

Approbation du Compte rendu de la séance du 9 novembre 2021

Lecture est faite du compte rendu de la séance du 9 novembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la séance précédente.

Choix du passage en Tarification Incitative impliquant :

- **L'harmonisation du schéma de collecte sur tout le territoire**
- **L'abandon de la TEOM au profit de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative à l'horizon 2025**

Le Président présente au Comité Syndical Laure PRETE (consultante) et Valentin FURHMANN (consultant pôle juridique et financier) du bureau d'Etudes INDDIGO qui ont travaillé sur la faisabilité du projet.

Céline ADAM présente ensuite la synthèse de l'Etude annexée à la convocation de la présente séance et remise à chaque délégué.

Patrice SUAREZ invite ensuite les membres présents à prendre la parole.

La question est posée de savoir comment sera géré le problème des dépôts sauvages. Le Président répond que ce problème existe déjà et qu'il existera toujours. Dans le cas d'un vote favorable à la mise en place d'une tarification incitative, le reclassement des agents et notamment des ripeurs est prévu pour créer une brigade verte. Patrice SUAREZ ajoute que les dépôts sauvages sont ramassés par les Communes et que les Maires peuvent exercer leur pouvoir de Police.

Thierry BROCA salue le travail effectué par les équipes du SIDEL mais déplore le coût exorbitant de la mise en place de ce mode de financement qui prive également les Communautés de Communes de la Dotation Globale de Fonctionnement. Il constate également un manque de communication auprès de la population.

Céline ADAM répond qu'en cas de vote favorable, la mise en place de la redevance n'interviendra pas dans l'immédiat et que le projet sera expliqué à la population dans le cadre d'une campagne de communication prévue dans le planning proposé par le Bureau d'Etudes. Elle rappelle que le montant de la redevance qui sera à la charge de l'utilisateur est composé d'une part fixe destinée à couvrir les frais du service et d'une part variable dont le montant sera proportionnel au nombre de dépôts.

Le Président demande à Valentin FURHMANN de répondre à la question qui concerne le versement de la DGF aux Communautés de Communes. Valentin FURHMANN explique aux membres présents qu'il existe une possibilité pour les Communautés de Communes de recourir à un régime dérogatoire n° 2 leur permettant de percevoir la Redevance en lieu et place du Syndicat et de conserver la DGF de la même façon qu'aujourd'hui. En adoptant ce procédé, les budgets des Communautés de Communes ne seront pas impactés par la mise en place d'une Redevance Incitative.

Patrice SUAREZ répond à Thierry BROCA sur la question du coût de la mise en place de ce nouveau mode de financement. Il précise que le coût du projet estimé à 4 000 000 € est bien sûr élevé (pour un coût du service à l'habitant estimé à 135 € avec ou sans mise en place d'une redevance incitative). Cependant, le projet prévoit des dépenses d'investissement et une modernisation du service alors qu'en cas de vote défavorable au projet, les mêmes dépenses devront être inscrites dans les charges de fonctionnement du Budget.

Antoine COURNOT remarque que l'étude ne définit pas les montants de la part fixe et de la part variable. Il demande comment les Entreprises seront facturées.

Patrice SUAREZ répond que les Etablissements Industriels ont leurs propres filières de traitement des déchets et ne sont pas soumis à la TEOM. En conséquence, les producteurs de déchets non ménagers ne sont pas concernés. Céline ADAM ajoute que le vote du passage en Tarification Incitative de ce soir n'entérine aucune grille tarifaire. Cette dernière sera élaborée à l'issue d'un travail minutieux prévu au cours des deux prochaines années. Les déchets de certains commerces pourront être assimilés à des déchets ménagers. Aujourd'hui les structures non soumises à la TEOM et produisant des déchets assimilés à des déchets ménagers règlent

une redevance spéciale. Demain, si le vote est favorable au passage en TI, les producteurs de déchets assimilés ménagers seront également équipés de badge et/ou de bacs pucés et une tarification spécifique sera instaurée au cas par cas.

Laure PRETE précise que la grille tarifaire intégrera tous ces éléments et qu'elle ne peut en aucun cas être présentée aujourd'hui car son élaboration nécessite un travail en amont qui s'étale sur deux années environ. Cette grille tarifaire sera soumise au vote chaque année.

Patrice SUAREZ rappelle aux membres présents que des rencontres ont été organisées avec des Collectivités qui ont mis en place ce mode de financement. Les Vice-Présidents du SIDEL ont par exemple rencontré La Communauté de Communes Bastides en Haut Agenais Périgord à Monflanquin qui est passée à la redevance incitative et pour qui, le système fonctionne très bien. Toutes ces questions ont été posées aux Elus et Techniciens de la structure et les éléments de réponses obtenus ont permis de retenir le choix d'une redevance incitative plutôt qu'une taxe incitative pour la phase 3 de l'étude.

Alexandra LEROY BACHELIER intervient pour indiquer que contrairement à ce qui a été entendu en début de séance, le SIDEL prend soin de communiquer, il suffit de lire les supports qui ont été élaborés et diffusés. Elle ajoute qu'en ce qui concerne les coûts relatifs à la mise en place de ce mode de financement, il faut penser « investissement sur la vie ». Elle précise qu'en Corrèze, sur le territoire de Brives, le passage en TI a été imposé et la population en est aujourd'hui satisfaite. De plus, ce mode de financement évite les injustices car aujourd'hui, le tarif de la TEOM est le même quelque soit le nombre de personnes au foyer. Il faut donc faire la part des choses et savoir ce que l'on veut.

Sébastien LANNES intervient à son tour pour indiquer que la suppression du Porte à Porte n'est pas synonyme de suppression de service car à son sens, le Porte à Porte n'est plus un service. Il est en effet inesthétique et peu hygiénique de voir de nombreux bacs qui traînent dans les rues notamment sur les sites touristiques. De même, la circulation des camions dans les rues à 5H00 du matin occasionnant des nuisances sonores n'est pas un service. Il ajoute que la communication ne suffit plus pour faire baisser la production de déchets et que le seul moyen d'agir est de toucher l'utilisateur au porte-monnaie. Il indique également qu'en ce qui concerne la répression des dépôts sauvages, il peut être mis en place des contrôles lors de la comptabilisation des dépôts d'ordures ménagères résiduelles mais également lors des dépôts d'emballages recyclables.

Sébastien LANNES précise que ce soir, seule la base d'un projet est soumise au vote pour avoir un socle de travail.

Sandrine DESCAMPS constate que les poubelles jaunes dont les opercules ont été retirés sont de plus en plus remplies et demande si la poubelle noire a diminué.

Anais ARMENGOL répond qu'effectivement le tonnage du tri sélectif a augmenté mais que celui des ordures ménagères se maintient.

Le Président précise que les bacs ont été ouverts dans le but d'augmenter le tonnage du tri. Toutefois, si le passage en TI est voté favorablement, les futures colonnes d'apport volontaire seront dotées d'ouverture réduite afin de ne pas trouver des sacs d'ordures ménagères mélangés aux produits recyclables. Sandrine DESCAMPS fait part de son inquiétude sur le risque de voir les usagers brûler leurs déchets. Patrice SUAREZ répond que cela fait également partie des incivilités auxquelles il faut se préparer.

Sandrine DESCAMPS demande s'il serait possible d'incinérer les ordures ménagères résiduelles. Patrice SUAREZ répond que le traitement des déchets a été confié à TRIGONE, seule la compétence collecte est détenue par le SIDEL. Toutefois, en 2030, le Centre d'Enfouissement sera fermé et les déchets du territoire seront à priori transportés vers l'incinérateur du Mirail à Toulouse. Si le SIDEL a bien assimilé la Tarification Incitative, le tonnage des déchets ultimes aura considérablement baissé et le SIDEL sera gagnant.

René CARPENTIER rappelle aux membres présents qu'une dizaine de réunions ont été organisées pour mener une réflexion sur un éventuel passage en Tarification Incitative. Il souhaite saluer le travail extraordinaire des équipes du SIDEL et du Bureau d'Etudes qui ont démontré une logique, une équité pour les communes et pour les usagers. René CARPENTIER ajoute que si ce mode de financement n'est pas mis en place aujourd'hui, demain il sera trop tard.

Guillaume POLO relève qu'il est mentionné sur le rapport l'implantation d'un point de collecte pour 100 habitants. Il indique que le territoire de Castéra Lectourois est très étendu et s'inquiète d'un manque de contenants sur la Commune.

Laure PRETE répond que le rapport fait état d'une estimation uniquement. Elle ajoute que le problème de la distance doit être étudié au cas par cas. Un gros travail de terrain reste à faire avec les communes et ce travail sera affiné au fur et à mesure avec les Elus.

Francis BARELLA estime que ce système ne peut pas être efficace sans caméra de surveillance sur chaque site.

Le Président répond qu'une réponse sera apportée dès que le travail en cours mené sur ce thème par le Maire de Marsolan, Dominique GONELLA, sera finalisé.

Yannick DELEMASURE demande si un coût à la tonne pourrait être donné. Laure PRETE répond que les coûts sont exprimés en €/habitant car les coûts à la tonne diffèrent selon les filières.

Yannick DELEMASURE demande pourquoi le choix s'est porté sur une tarification au volume et non au poids. Laure PRETE répond que les charges d'investissement sont beaucoup plus importantes si l'on enregistre les quantités au poids. En outre, cela impose une remise en question du fonctionnement et du matériel qu'il est compliqué de présenter aux usagers. Quantifier les déchets au volume est plus simple et reste moins cher. Yannick DELEMASURE demande si des actions collectives sur l'origine des déchets sont prévues et s'il y aura des impacts sur les producteurs. Laure PRETE répond que seul le comportement du consommateur modifie les offres des industriels. Anaïs ARMENGOL ajoute que les producteurs sont déjà taxés sur la fabrication de leurs emballages. Dans le cas où aucune avancée n'est constatée, les emballages sont destinés à être recyclés. Cela ne concerne pas la poubelle noire dont le volume doit être réduit.

Roland MARAGNON demande comment vont être traités les déchets déposés par les gens de passage. Laure PRETE répond que des solutions existent pour les déchets générés par le tourisme. Patrice SUAREZ précise que les encombrants devront être transportés par les communes vers les déchèteries comme cela se fait aujourd'hui. Concernant les déchets de la poubelle noire, il pourra être mis à disposition des communes des bacs dédiés aux déchets communaux. Tout cela sera intégré au cas par cas dans la grille tarifaire. Roland MARAGNON regrette qu'une simulation de la grille tarifaire n'ait pas été faite. Céline ADAM répond que ce travail a été fait, qu'il figure dans la synthèse communiquée à tous, mais qu'il n'a volontairement pas été présenté ce soir pour ne pas générer de confusion, cette grille tarifaire restant à élaborer.

Jessica DARROUX demande si le Génie Civil concernant l'implantation des contenants sera pris en charge par le SIDEL. Céline ADAM répond par l'affirmative. Laure PRETE ajoute que l'étude a été chiffrée avec la mise en place de conteneurs semi-enterrés. De ce fait les coûts supplémentaires générés par les demandes des communes (conteneurs enterrés sollicitant une plus-value du Génie Civil) pourront être pris en charge par les communes. Jessica DARROUX demande dans combien de temps la mise en place de ce nouveau matériel sera effective. Patrice SUAREZ répond qu'il convient de prévoir deux années, soit en 2024. Jessica DARROUX remarque que certains points de collecte sont accidentogènes. Patrice SUAREZ répond que la sécurité est une priorité dans le projet et que ce critère sera étudié avec attention. Il rappelle que certains secteurs, notamment ceux de la commune de Fleurance où le ramassage des déchets est actuellement effectué en porte à porte, sont très accidentogènes. La prévention des risques professionnels liés à la collecte en porte à porte est également intégrée dans le projet par la suppression de ce mode de collecte.

Yannick DELEMASURE demande quels sont les critères qui occasionnent une modification statutaire de la structure publique actuelle (Service Public Administratif) en Service Public Industriel et Commercial dans l'éventualité d'un passage à la redevance incitative,

Valentin FURHMANN répond que le mode de financement définit le critère. En effet, une redevance, par définition est proportionnelle au service rendu, ce qui, de facto, rapproche son activité de celle d'une entreprise privée.

Philippe BLANCQUART demande si les factures établies à l'attention des usagers intégreront la TVA. Valentin FURHMANN répond que cela dépendra du choix que fera la Collectivité sur son assujettissement ou non à la TVA après étude financière.

Au terme des débats, Le Président soumet au vote le projet de passage du SIDEL au mode de financement suivant : Redevance d'enlèvement des ordures ménagères Incitative.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité avec 40 voix pour, 16 voix contre et 4 absentions

- Approuve la mise en place d'une Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative sur le Territoire du SIDEL ;
- Valide le calendrier de mise en place présenté par le Bureau d'Etudes INDIGGO impliquant une harmonisation du schéma de collecte ;
- Décide de répondre aux Appels à Projets, de réaliser les demandes d'Aides et Soutiens à la mise en œuvre de la Tarification Incitative proposés par l'ADEME, la Région et CITEO et ainsi de bénéficier de subventions majorées ;
- Autorise le Président à solliciter les subventions auprès des différents financeurs (ADEME, Région, CITEO, FEDER, ETAT...).

Patrice SUAREZ remercie les membres présents, rappelle que le travail de mise en œuvre sera accompli en étroite collaboration avec les Communes et indique qu'il sera créé un Comité de Pilotage et des groupes de travail constitué notamment de délégués du SIDEL. Il invite les membres présents à intégrer ce Comité.

Questions Diverses

Francis BARRELLA demande pour quelle raison le nombre de rouleaux de sacs d'ordures ménagères distribués annuellement aux usagers a diminué d'une unité cette année par rapport aux années précédentes. Patrice SUAREZ répond qu'afin d'inciter les gens à trier davantage, un cabas destiné à recevoir les produits recyclables a été fourni en remplacement d'un rouleau de sacs destinés à recevoir les ordures ménagères.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée.

Le Président, Patrice SUAREZ

